

Architecte conseil

Service Urbanisme
04 77 83 07 80
droitdessoils@ville-rivedegier.fr

Vous voulez construire, réhabiliter un bâtiment, réaliser un aménagement extérieur... Le Département de la Loire met à votre disposition des architectes-conseil pour vous accompagner dans vos projets. Ce service est gratuit, sur rendez-vous.

Vous avez un projet de construction : des architectes-conseil, missionnés par le Département, vous aident dans le choix de l'implantation de votre construction, sa conception, l'aménagement extérieur, l'utilisation des énergies renouvelables, les démarches administratives...

Vous souhaitez réhabiliter un bâtiment : les architectes-conseil vous orientent pour aménager un espace de vie, réaliser une extension, créer une nouvelle ouverture, rénover une toiture, une façade... Ils peuvent également vous informer sur les techniques d'isolation efficaces, le choix des matériaux, la réglementation thermique.

Vous désirez être orienté dans vos démarches : les architectes-conseil vous guident dans les démarches administratives (règlement d'urbanisme, autorisation du droit des sols...), sur les étapes et les acteurs d'un projet de construction.

Les permanences des architectes-conseils :

Pour prendre rendez-vous avec un architecte-conseil de l'antenne de la Maison départementale de l'habitat et du logement (MDHL) à Saint-Étienne - 04 77 59 96 50

https://www.loire.fr/jcms/lw_1313810/l-assistance-architecturale-pour-les-particuliers

Pour prendre rendez-vous avec l'architecte-conseil de la commune, pour les projets sur tout bâtiment faisant parti du périmètre Site Patrimoine Remarquable (SPR) centre-ville : Hôtel de Ville - 04 77 83 07 80
Ses permanences sont les premiers jeudi après-midi du mois (sur rendez-vous uniquement)